









À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2022, DÉPOSEZ TOUS VOS EMBALLAGES DANS LES CONTENEURS JAUNES À DISPOSITION PRÈS DE CHEZ VOUS.

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Briques alimentaires







100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!



DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur.

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES. (bien les vider)

NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.







LES OBJETS EN PLASTIQUE SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

DÉPOSEZ DANS LES CONTENEURS BLEUS TOUS LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux. revues. magazines et prospectus (sans film plastique)



Catalogues. et annuaires



Courriers. enveloppes et impressions



Cahiers. bloc-notes. livres et tous les autres papiers



Petits emballages cartonnés



APIERS/PETITS EMBALLAGES CARTONNÉS

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT **ET SE RECYCLENT ET** LES EMBALLAGES EN CARTON AUSSI!

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR LES EMBALLAGES EN CARTON.

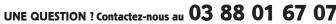


LES CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



























NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE



RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER verres à boire, vaisselle cassée,

verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)







































DÉCHETS DIFFUS



